

10 jan 2020 -14:55

Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 10 janvier 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie pour 2020

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l'année 2020 du Service de médiation de l'énergie.

Le budget de fonctionnement proposé par le Service de médiation de l'énergie pour 2020 s'élève à 1.761.390 euros, soit une augmentation de 32.390 euros par rapport au budget 2019. Ce budget servira de base au calcul de la redevance due par chacune des entreprises d'énergie (fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution) pour l'année 2020.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement, pour l'année 2020, du Service de médiation de l'énergie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Plafond de la rémunération normale pour le congé-éducation payé 2019-2020

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant du plafond de la rémunération normale pour le congé-éducation payé de l'année scolaire 2019-2020.

Dans le cadre de la réglementation relative au congé-éducation payé, le travailleur qui suit une formation a le droit de s'absenter de son travail, sous certaines conditions, pendant un certain nombre d'heures avec maintien de sa rémunération normale. Ce projet vise à fixer le montant du plafond de la rémunération normale que le travailleur reçoit pour les heures de congé-éducation à 2.928 euros par mois.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 - octroi du congé-éducation payé dans le cadre de la formation permanente des travailleurs - du chapitre IV de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muyllle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muyllle.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à [Conseil des ministres du 10 janvier 2020](#)

Marché public pour l'externalisation des services de réception des demandes de visa et de légalisation

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public concernant l'externalisation des services de réception des demandes de visa et de légalisation dans différents postes diplomatiques et consulaires belges.

Il s'agit d'une concession de services pour l'externalisation des services de réception des demandes de visa et de légalisation dans les postes diplomatiques et consulaires belges de 40 pays différents, répartis en 37 lots.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole
nicolas.roisin@goffin.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à [Conseil des ministres du 10 janvier 2020](#)

Intervention de Finexpo dans trois demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé trois demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- un don pur pour un projet de vente de simulateurs de conduite de train aux Philippines
- un don complémentaire pour première exportation d'un produit innovant par une PME dans le cadre du traitement des sols pollués par désorption thermique au Vietnam
- un don pour première exportation d'un produit innovant par une PME dans le cadre d'un projet de livraison et d'installation de deux unités de traitement de l'eau aux Îles Salomon

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à [Conseil des ministres du 10 janvier 2020](#)

Accord de coopération concernant l'unification de la manière de référencer les adresses

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral et les trois régions concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses.

L'accord de coopération, conclu à Bruxelles le 17 juillet 2019, fixe le cadre organisationnel et le modèle de données minimum pour la création et la maintenance permanente, selon une norme commune, des données utilisées pour les adresses et la mise sur pied d'une plateforme d'échange d'informations de ces données entre les parties.

La manière d'enregistrer une adresse en Belgique aujourd'hui n'est pas uniforme : il existe plusieurs listes de références selon les domaines et les pratiques en vigueur. L'absence d'un modèle commun, au niveau national, pour gérer et maintenir les adresses officielles belges, nuit au bon fonctionnement des administrations et génère des inefficacités ou des erreurs. L'accord de coopération, met dès lors en place un modèle commun pour la création, la maintenance et l'utilisation de listes de références communes des adresses sur le territoire national, en respectant les compétences des différentes parties.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Coopération au développement : portefeuille complémentaire pour le Rwanda

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet de portefeuille complémentaire au Rwanda, après exécution des études complémentaires.

Le Conseil des ministres du 5 avril 2019 a approuvé le programme de coopération gouvernementale avec le Rwanda, compte tenu de la lettre du 1er avril 2019 du ministre du Budget, dans laquelle il est précisé que des études complémentaires sont nécessaires ainsi que les adaptations éventuelles du portefeuille pays aux résultats de ces études.

Le Conseil des ministres approuve le portefeuille pays complémentaire avec le Rwanda et charge l'ambassade de Belgique à Kigali de négocier et de signer un échange de lettres modifiant la convention spécifique du 30 avril 2019 entre la Belgique et le Rwanda, sous le contrôle de la Direction générale du Développement et de l'Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Marché public pour la livraison d'articles d'uniforme pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la livraison d'articles d'uniforme pour l'Administration générale des douanes et accises du SPF Finances.

Il s'agit d'un marché public d'une durée de quatre ans, passé via une procédure ouverte avec publication au niveau européen, pour la livraison d'articles d'uniforme au personnel de la douane belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

10 jan 2020 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 10 janvier 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Asile et Migration
- Economie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be